

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	Délibération n° 2024-02-07
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	Objet de la Délibération :
Commune d'Hesdin l'Abbé	Demande de subvention Travaux du quotidien 2024
	Séance du 11 avril 2024

Date de la convocation : 04/04/2024	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 15/04/2024	Présents : 14	Représentés : 1
	Pour : 15	Abstention : 0
		Votants : 15
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Marie-France DIDRY (pouvoir à M. Dominique DESCAMPS), Caroline REGNAULT et Florence ROSE, absentes excusées, Mme Clémence WADOUX, absente et M. Jean-François DESOOMER, absent,

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder sur l'année 2024 aux travaux de réfection complète de la toiture d'une salle de réunion pour les associations, ainsi que le remplacement de tôles translucides sur le bâtiment des services techniques.

La salle de réunion n'est plus utilisable en l'état en raison des fuites liées au mauvais état de la toiture. Les tôles translucides actuelles sont endommagées en raison de leur âge.

Les montants de ces opérations sont de :

- Réfection complète de la toiture salle de réunion estimée par devis à 26 224,22 € HT
- Réfection toiture atelier des services techniques estimée par devis à 7 244,20 € HT

Une subvention peut être accordée par le conseil départemental au titre des travaux du quotidien FARDA 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Coût total des opérations 33 468,42 € H.T.

Ressources	Montant H.T.	Taux
Conseil Départemental	6 693,68	20,00%
Fonds propres	26 774,74	80,00%
Total des ressources	33 468,42	100,00%

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Confirme son accord sur la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention et à en demander le versement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#